



# **CHEZ NOUS À SAINT-MESMIN**

Sur les étangs du Tuquet

**Bulletin d'information N° 41 1er trimestre 2018** (Dépôt légal N° 24342/07)

**Le Maire Guy BOUCHAUD** [maire.saintmesmin@orange.fr](mailto:mairie.saintmesmin@orange.fr)

Secrétaire de mairie Mme Christelle PROVOST [secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr](mailto:secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr)

Gîtes : [gites.mairiesaintmesmin@orange.fr](mailto:gites.mairiesaintmesmin@orange.fr)

Tél : 05 53 52 78 02 Site : [www.saint-mesmin.fr](http://www.saint-mesmin.fr)

Mairie ouverte Mardi et Jeudi de 9 h à 12 h30 et de 13 h à 16 h

Tél : 05 53 52 71 02 Fax : 05 53 52 79 77

## SOMMAIRE

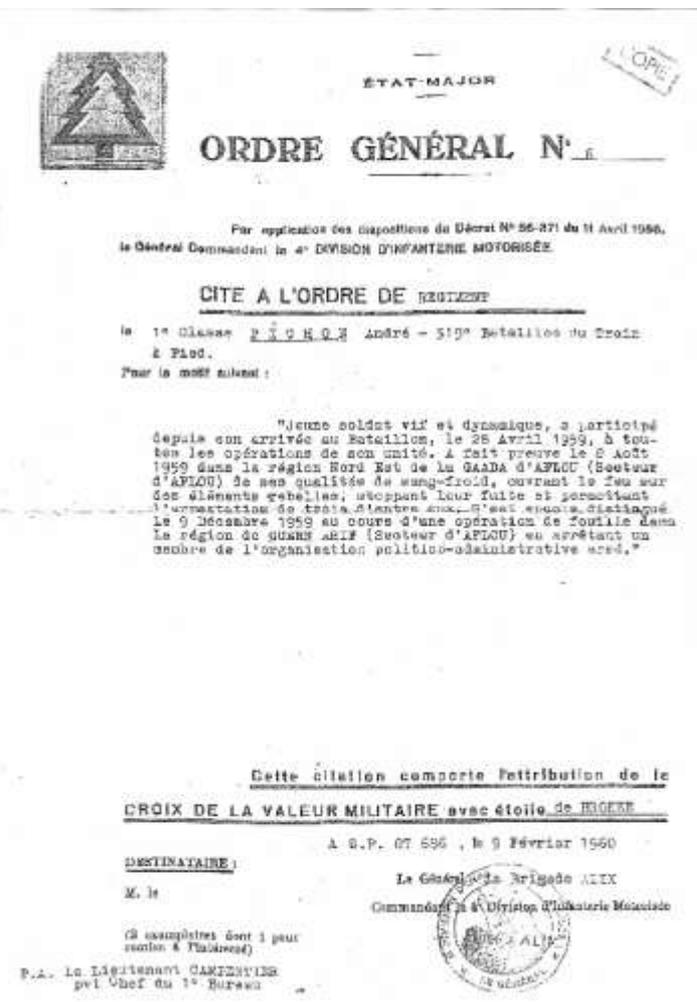
- Page 1** : Couverture.  
**Page 2** : Sommaire – Nos joies - Nos peines.  
**Page 3** : Le petit mot du Maire  
**Page 4** : Informations : Etangs des Forges - Entretien de la commune - Départ en retraite.  
**Page 5** : Informations : Les projets dans les Gorges –.  
**Page 6** : Informations : Le Cantou en pension complète-Pour construire ou s'agrandir-Le bouilleur de cru.  
**Page 7** : La page de nos lecteurs : Jeux - Un peu d'Humour – Demandes de renseignements -  
**Page 8** : Associations et manifestations : Le repas des Anciens – AïgaTrail - Auvézère Animation  
**Page 9** : Associations et manifestations : Trail des Gorges de l'Auvézère – Cérémonie du 19 mars – La troupe du Saut Ruban –  
**Page 10** : Les manifestations à venir - Les cygnes - Pollueurs – Adressage -  
**Page 11** : Informations : Infos Com-com -  
**Page 12** : Compte rendu du conseil municipal du 13 février 2018  
**Page 13** : Compte rendu du conseil municipal du du 13 février 2018 ( suite )  
**Page 14** : Le code du randonneur  
**Page 15** : Charte zéro herbicide  
**Page 16** : Le trimestre en photos

## NOS JOIES

Nous avons le plaisir d'accueillir sur notre commune, Mr Henri HARDY BACHELIER retraité et son épouse encore en activité. Ils ont succédé à Mr et Mme BRAVENBOER dans la maison qu'ils viennent d'acquérir au lieu-dit chez Réparat. Nous leur souhaitons à tous deux, une très bonne intégration parmi nous.

## NOS PEINES

Décès de Mme Marie Louise SENGENCE Epouse LAVAL née le 18 mai 1935, Belle-sœur de notre ancien Maire, elle a habité notre commune ( à la Côte ) pendant plusieurs années. Mme LAVAL a été inhumée au cimetière de Saint Mesmin le 27 janvier



Le 24 janvier, c'est André PICHON qui nous a quitté. Vieux garçon, il était bien connu dans le village. Certains l'appelaient, Dédé, d'autres Bobas ou Le Fort. Né à Saint Mesmin le 29 janvier 1938 il est décédé alors qu'il allait avoir 80 ans quelques jours plus tard. Porte drapeau de nombreuses années à Saint Mesmin il faisait partie du bureau de la FOPAC. Il fût décoré à plusieurs reprises et notre Maire lui avait remis dernièrement la Médaille Militaire ( plus haute distinction pour un militaire du Rang).

Il repose désormais dans notre petit cimetière où une foule très nombreuse et de nombreux drapeaux lui ont rendu un dernier hommage.

Ci-joint l'ordre général n°6 pour l'attribution de la Croix de la Valeur Militaire à André PICHON



## ***Le petit mot du Maire***

*Chers Saint-Mesminois et Saint-Mesminoises,*

*A l'heure où le printemps, comme la reprise économique se font attendre j'espère que vos amis, familles et vous, êtes en bonne forme pour profiter des beaux jours qui ne devraient maintenant plus tarder à arriver.*

*J'ai une pensée émue pour notre ami André PICHON disparu trop rapidement. Toujours présent à nos cérémonies commémorant les sacrifices de nos Anciens pour que nous soyons aujourd'hui libres, porte-drapeau de notre commune pendant plusieurs années, exemplaire aux combats auxquels il a participé en Algérie il mérite une pensée particulière et il doit rester présent dans nos mémoires. C'était un fidèle serviteur de notre commune. Je pense aussi à mon jeune frère d'Armes, le Lieutenant-Colonel BELTRAME, issu de la même Ecole d'Officiers que la mienne qui vient d'être sauvagement assassiné par un fanatique.*

*Les intempéries de l'hiver et quelques usagers peu scrupuleux ( contre qui une procédure est en cours ) ont fortement endommagé nos voies et chemins communaux. L'arrivée du printemps va nous permettre d'y remédier, ce sera un travail fastidieux et je vous demande un peu de patience et de compréhension car ces travaux auront un coût ce qui nous obligera à les étaler dans le temps. En effet la baisse des dotations de l'Etat qui se poursuit ne nous permettra pas de tous les financer cette année d'autant plus que nous devons également respecter nos engagements en matière de protection de l'environnement c'est à dire goudronner les allées principales du cimetière et semer du gazon sur les autres afin de ne plus utiliser les pesticides. C'est pourquoi je vous demande à tous de continuer à faire preuve de sens civique en respectant notre bien commun, nos routes , nos chemins et nos installations.*

*Lors du prochain Conseil Municipal nous allons élaborer le budget qui devra forcément tenir compte des aspects que je viens de citer. Une première ébauche montre que grâce aux excellents résultats obtenus dans la gestion du Cantou, à la baisse de nos dépenses de fonctionnement et à l'augmentation de notre population nous allons pouvoir pour la dixième année consécutive maintenir notre taux d'imposition à son niveau antérieur. J'espère et je souhaite que la suppression progressive de la taxe d'habitation décidée par l'Etat sera compensée comme promis par l'attribution d'une dotation complémentaire sinon l'année prochaine il y aura une baisse des recettes et il nous faudra prendre des mesures en conséquence. C'est pourquoi je compte beaucoup sur ce que l'aménagement des Gorges de l'Auvézère va nous apporter non seulement en matière touristique mais aussi économique. J'ai montré l'avancement des travaux et le Saut Ruban le 23 avril à Mme la Préfète et au Président du Conseil Départemental. Tous deux sont conscients de l'atout que représente ce site pour le Nord du Département et se sont engagés à nous aider à le promouvoir. J'espère que grâce à cela le futur PLU/i nous permettra d'avoir plus de zones constructibles et de développer certains projets comme l'agro-tourisme ou le camping à la ferme.*

*L'arrivée des beaux jours coïncide aussi avec l'arrivée des touristes. Accueillez les le mieux possible, montrez la meilleure image de notre commune, signalez nous tous les endroits où nos services doivent intervenir ( collecte des déchets, entretien des voies communales etc...) mais aussi soyez vigilants car nous ne sommes pas à l'abri de l'arrivée d'individus qui cherchent à profiter de notre nature et de notre éloignement pour y cultiver des plantes interdites ou pour s'y cacher.*

*Je compte sur vous tous pour que chacun à votre niveau, quelles que soient vos idées, par votre action et votre comportement quotidiens vous complétiez l'action de votre équipe municipale. J'ai remarqué que la plupart d'entre vous sont déjà dans cette démarche et je les félicite.*

*Bien sincèrement.*

**Guy BOUCHAUD**



# INFORMATIONS

## ETANGS DES FORGES

Après beaucoup de négociations et l'intervention du Maire auprès de l'O.N.F au niveau national la commune vient de renouveler le bail pour une période de 12 ans auprès de l'ONF pour les deux étangs des Forges. L'ONF s'engage entre autre aux réparations et à l'entretien de ceux-ci. Nous en gardons donc la gestion.

**Rappel :** Depuis le 1<sup>er</sup> mars et jusqu'au 30 octobre 2018 les deux étangs, Moulin Haut et l'étang des Forges sont de nouveaux ouverts à la pêche.

**Des lâchers de truites sont prévus pendant la saison de pêche.**

Les tarifs pour la saison sont pour les habitants de la commune : 35 € - Hors commune : 50 € - Spécial gîte (pour mettre à la disposition de leurs clients) : 20 € - Journalière 7 €. Nous avons créé spécialement une carte au prix de 15 € pour la saison à l'intention du foyer d'hébergement de Clairvivre.

La carte est gratuite pour les touristes hébergés dans nos gîtes communaux ou dans les gîtes de Saint-Mesmin ayant la carte de pêche.



## ENTRETIEN DE LA COMMUNE



Eric entretient nos routes nos chemins et bien sûr aussi notre cimetière. Pour l'entretien de ce dernier, nous avons acheté une brouette électrique afin de le soulager dans son travail de décapage des allées. Les pesticides n'étant plus utilisés, nous envisageons de faire goudronner les 2 allées principales et une pelouse va être semée dans toutes les contre-allées, mais il faudra quelque temps pour que le cimetière soit bien vert. PS. Nous avons constaté que certains administrés entretiennent le domaine public devant leur résidence. Le Maire les remercie, mais leur rappelle que la commune a signé la charte zéro herbicide et zéro pesticide. ( voir information page 15 ) Par conséquent, il est interdit de traiter les herbes sur le domaine public.

## DEPART EN RETRAITE

Après 25 ans au service de la commune, Maryse AUMAITRE part pour une retraite bien méritée. Disponible, sérieuse, discrète, efficace et consciencieuse elle mérite notre reconnaissance.

Son départ officiel fin février a été fêté lors du repas des Aînés le 7 janvier.

Nous lui souhaitons une longue et agréable retraite, remplie de belles surprises et de découvertes.



# INFORMATIONS

## LES PROJETS DANS LES GORGES

Le projet d'aménagement des Gorges, (Voir le bulletin n° 39 de septembre 2017) en attente depuis fort longtemps, avance maintenant à grands pas.

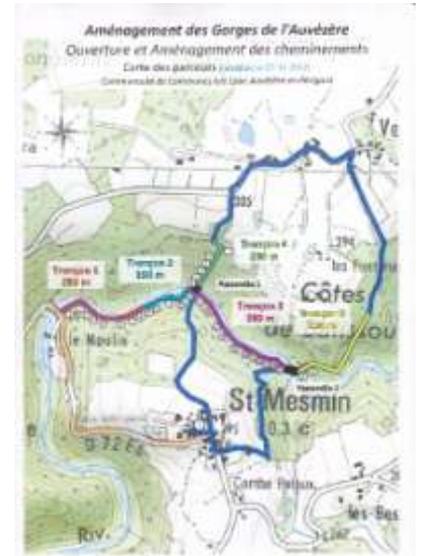
Les travaux ont commencés, l'opération a débuté par les travaux de terrassement et de bûcheronnage. Quatre équipes, regroupant une vingtaine de personnes se sont réparties la zone d'intervention le long de l'Auvézère où chaque point de détail est indiqué sur une carte.

L'étude pour la construction des passerelles est faite en tenant compte de la crue centennale de la rivière. Les appels d'offres pour la construction sont lancés. La construction devrait débuter cet été. Une autre bonne nouvelle, la Fédération des Chasseurs va participer à la construction de l'observatoire à mouflons. Quand à La Fédération de Pêche, elle ne s'est pas opposée à la mise en place d'un parcours de slalom. En compensation le Conseil Départemental va faire construire un escalier à côté du pont de façon à ce que les pêcheurs puissent descendre pêcher facilement en aval du pont de Saint-Mesmin. Enfin, l'aménagement du parking au pont et des refuges dans la montée de Charoncle va se faire très rapidement.

Ce genre de travaux va faciliter la progression le long de l'Auvézère tout en préservant la nature sauvage de nos Gorges

Ces réalisations vont permettre aux visiteurs de mieux profiter de notre patrimoine naturel.

Le 23 mars le Maire a présenté les lieux et le Saut Ruban à Madame la Préfète et au Président du Conseil Départemental qui ont exprimé leur satisfaction de voir ainsi le Nord du Département mis à l'honneur.



### Gorges de l'Auvézère : le chantier a débuté

A LA UNE SAINT-MESMIN Publié le 28/02/2018 dans Sud Ouest par Jacqueline POLTORAK



Bois et pierres  
sont utilisés.

Photo  
JACQUELINE  
POLTORAK

Depuis quelques semaines, la Communauté de communes Isle, Loue, Auvézère en Périgord, en concertation avec le Conseil départemental, a lancé le début des travaux d'aménagement et de sécurisation du cheminement le long de l'Auvézère. Depuis le pont, en remontant rive gauche, on aperçoit les premiers effets : repérages, marches en bois ou en pierres naturellement en place, dégagement doux d'arbres gênants, etc., pour mener jusqu'à la mythique cascade du Saut Ruban. Le sentier restera toutefois assez sportif et sauvage.

L'agrandissement du petit parking va débuter ainsi que quelques refuges le long de la route étroite de Charoncle car le stationnement y est problématique. Rive droite et franchissements de la rivière seront ensuite traités.

# INFORMATIONS

## LE CANTOU EN PENSION COMPLETE

A la demande de plusieurs groupes scolaires et divers associations, et afin d'augmenter la fréquentation de notre gîte de groupe « Le Cantou » nous avons pris en conseil municipal, la décision d'inclure l'option « pension » ce qui nous permet d'avoir maintenant plusieurs options , nuit en gestion libre, pension complète, demi pension ou simplement avec petit déjeuner.

Les repas sont préparés par les cuisines de Clairvivre et transportés par nos soins dans notre camionnette frigorifique jusqu'au Cantou. Cette décision va nous permettre de répondre à de nombreuses demandes et augmenter le taux de remplissage

Faite savoir dans votre entourage cette importante modification dans la location de notre gîte de groupe

Tarif à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2018 toutes charges comprises <b>ENGESTION LIBRE</b>			
Groupes de moins de 15 personnes	Forfait de 285 € par nuit + taxe de séjour 4.95 €		
Groupes à partir de 15 personnes	19 € par personne et par nuit + taxe de séjour de 0.33 €		
Tarif par nuit à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2018 <b>EN PENSION,</b> <b>uniquement pour les groupes de plus de 15 personnes + taxe de séjour de 0.33 €</b>			
	Enfants de – de 12 ans	Enfants de + de 12 ans et Adultes	Scolaires et accompagnants
Nuit + Pension complète	36.50 €	40.00 €	36.00 €
Nuit + Demi-pension	31.50 €	34.00 €	28.00 €
Nuit + Petit Déjeuner	24.00 €	27.00 €	23.00 €
Supplément vidéo projecteur	110 €		
Caution tous groupes	1.000 €		

## POUR CONSTRUIRE OU S'AGRANDIR A SAINT MESMIN

Depuis le 6 août 2015 la loi Macron fixe les nouvelles règles de construction en zone agricole. Donc avant de déposer une demande de permis de construire ou une déclaration préalable vous devez savoir si votre construction sera en Zone N (Agricole) ou en Zone U (Urbanisée).

Pour cela adressez vous à la Mairie .Les règles d'urbanisme sont régies par une carte communale. Sur cette carte il y a deux zones principales, les zones N, non constructibles car réservées aux agriculteurs (99 % de la superficie de la commune) et les zones U constructibles (1 %). Dans les zones agricoles les habitants qui ne sont pas agriculteurs en activité n'ont pas le droit de construire, même pas un abri de jardin, **si cette construction n'est pas contiguë à un bâtiment existant et reliée à lui par une porte.** Dans les zones constructibles toutes les constructions respectant les règles élémentaires d'urbanisme sont acceptées

## LE BOUILLEUR DE CRU

Une personne, qui a au moins un arbre à fruits dans son jardin peut, si elle le décide, faire faire de l'alcool avec les fruits de son verger. La distillation doit être effectuée sur un lieu public(atelier) autorisé par la Préfecture. Elle est interdite chez soi. Il vous suffira de payer les droits, Le bouilleur de cru est souvent confondu avec le bouilleur ambulant. Ce dernier est celui qui œuvre, qui assure la transformation des fruits (ou vin, cidre, poiré...) en alcool, grâce à l'alambic. A Saint-Mesmin, comme chaque année, notre bouilleur de cru ambulant s'est installé sur le terrain communal à partir du 15 février et en est reparti le 20 mars.



# LA PAGE DE NOS LECTEURS

## NOTRE PETIT JEU



Nous continuons de tester vos connaissances sur notre village! Pouvez-vous nous dire, à quel endroit de notre commune se trouve cette boîte aux lettres toute fleurie.

Votre Conseillère Annick JACQUET est chargée de recevoir votre réponse. Dans le dernier bulletin, l'endroit où la photo a été prise a été découvert. Il est situé à La Clautre, sur le fronton de la porte d'entrée d'une maison. Les lettres désignent le propriétaire de l'époque qui a fait construire cette habitation. Il s'agit de Mr Jean LACHAUD en 1944.

La première personne qui se manifestera avec la bonne réponse sera récompensée.

## UN PEU D'HUMOUR

**ILS AVAIENT DE L'HUMOUR SANS VULGARITÉ !!!** Pierre DAC, c'était quand même super !

### RENCONTRES

Astronaute recherche femme lunatique.

Artificier cherche femme canon.

Sourd rencontrerait sourde pour trouver terrain d'entente.

Jeune homme désintéressé épouserait jeune fille laide même fortunée.

Abeille épouserait frelon. Lune de miel assurée.

### EMPLOI

Metteur en scène cherche nain pour rôle dans court métrage.

On recherche deux hommes de paille (1 grand, 1 petit) pour tirage au sort.

Cannibale mélomane cherche travail dans opéra-bouffe.

Offre bonne place de gardien de vaches. Paiement par traites.

Inventeur produit amaigrissant cherche grossiste.

### ACHAT - VENTE

Cause fausse alerte, vend cercueil en ébène, jamais servi.

Chien à vendre : mange n'importe quoi. Adore les enfants.

A vendre robe de mariée portée une seule fois par erreur!

### SERVICES

Analphabète? Écrivez-nous dès aujourd'hui pour obtenir une brochure gratuite sur nos formations accélérées.

Homme sans histoires recherche éditeur pour devenir écrivain.

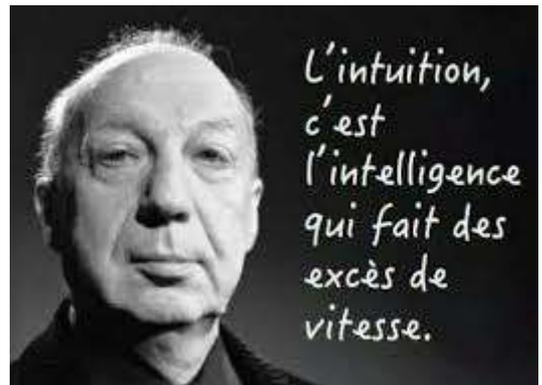
Souffrant d'insomnies, échangerait matelas de plumes contre sommeil de plomb

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Nous avons de nombreuses demandes de renseignements concernant notre commune, nous ne connaissons pas toujours la réponse.

Chaque trimestre, nous feront donc appel à vos souvenirs.

Pour ce trimestre, nous aimerions savoir si quelqu'un connaît l'origine du nom de la « cascade du Saut Ruban »



Nous recherchons également des informations sur l'existence d'une petite chapelle en bois jouxtant le cimetière Alsacien à la limite de Salagnac entre 1940 et 1961 et dont on trouve encore des vestiges.

# ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

## LE REPAS DES AINES

Le 6 janvier, de nombreux aînés de la commune se sont retrouvés dans la salle du « cantou » pour déguster ensemble un excellent repas préparé par Marie LACHEZE et son équipe.

Comme chaque année, une minute de silence a été observée en mémoire des Saint Mesminois disparus en cours de l'année et malgré l'absence du musicien, hospitalisé au dernier moment les convives ont été heureux de pouvoir discuter et se retrouver tous ensemble pour passer une agréable journée.



## AÏGA TRAIL

Trois associations dont le GAS de Saint Mesmin ont organisé pour la seconde fois l'Aïga Trail, une course d'endurance de 62 kms sur des parcours souvent très difficiles. Parti à 9 h de Cubjac, le dimanche 14 janvier 300 participants en équipe ou en solo ont parcouru les 62 kms pour arriver à Saint Mesmin.



Le premier arrivé, Cyril DUMONTEIL a parcouru en sololes 62 kms en 6 h 10, alors que le dernier, tout aussi méritant a mis 11 h avant d'arriver chez nous.

Un prochain rendez-vous est déjà prévu pour l'année prochaine avec le même parcours, mais dans l'autre sens.



## AUVEZERE ANIMATION



Les membres de l'association Auvézère Animation se sont réunis en assemblée générale le 13 janvier, dans la salle d'accueil, sous la présidence de J.C.ROUBINET. Pour l'année 2018, l'assemblée se positionne afin de renouveler la randonnée gourmande nocturne, lancée en décembre 2017, en la calant peut être à une date moins hivernale. Concernant le concours de pêche à la Rouye, la volonté de le reconduire est unanime, le 1<sup>er</sup> week-end d'août. Les membres ont évoqué leur souhait de créer une manifestation autour

des vieux métiers. L'assemblée a accueilli positivement cette proposition, tout en notant qu'il est souhaitable de ne pas multiplier les organisations cette année. Les administrateurs sortants ont été élus à l'unanimité, à savoir : JC. ROUBINET, Patrice MERY et Bruno SENAMAUD –BEAUFORT. L'association compte une cinquantaine d'adhérents.



# ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

## TRAIL DES GORGES DE L'AUEZERE

Le 16 février a eu lieu le trail nocturne de 15 kms sur notre commune et parcouru respectivement par les 3 premiers en 1 h 13 et 1 h 16. 35 personnes ont vécu cette expérience hors du commun, dans le silence de la nuit, où seul le bruit du ruissellement de l'Auvézère vous accompagne sur ce trail dans les Gorges en bord de rivière et en sous bois.

Le 17 février, ce sont 3 épreuves qui ont été programmées, 28 kms avec un dénivelé de 1300 m, 18 kms avec un dénivelé de 880 m et une course nature et randonnée de 10 kms avec un dénivelé de 430 m. Malgré le mauvais temps, près de 300 participants, en recherche de nouvelles sensations, venus de différentes régions sont venus découvrir ou redécouvrir Saint Mesmin et ses superbes Gorges.



## CEREMONIE DU 19 MARS

La F.N.A.C.A. créée en 1958 regroupe de par sa spécificité les Anciens Combattants ayant servi en Afrique du Nord. **Historique du 19 mars 1962**

**Du 7 au 17 mars :** Pourparlers de Paix

**18 mars :** Signature des accords d'Evian

**19 mars à midi :** Proclamation du Cessez-le-feu à l'armée française sur tout le territoire Algérien par le Général ALLERET ( Ordre du jour n°11 ) Cet ordre mettait fin à 10 années de combats.

**8 avril :** Référendum en métropole, 90% des Françaises et Français se prononcent pour le Cessez-le-feu.

**8 novembre :** Reconnaissance par le Parlement du 19 mars comme journée du souvenir et du recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires en Algérie.

Cette année c'est Saint Mesmin qui recevait les délégations des communes voisines de Genis et Sainte Trie venus se recueillir à l'occasion de cette cérémonie qui fut suivie par le pot de l'amitié.



## SOIREE THEATRE

Comme chaque année, Saint Mesmin a eu la primeur du nouveau spectacle organisé par la Troupe du Saut Ruban dans le Cantou, avec beaucoup de monde comme à l'habitude Au programme, 4 pièces de théâtre dont une jouée



par les enfants, un spectacle de danses folkloriques le tout entrecoupé par des intermèdes improvisés. La représentation, commencée à 20h 30 s'est terminée vers 1 h du matin et a ravi tous les spectateurs, Bravo à toute l'équipe



La Prochaine représentation du spectacle aura lieu le 21 avril 2018 dans la salle de cinéma de Clairvivre

## LES MANIFESTATIONS OU RENDEZ VOUS A VENIR

**FROTTE A L'AIL : 1 Mai.** Annulée l'année précédente à cause des travaux, la traditionnelle frotte à l'ail offerte par l'ACCA à tous les habitants de SAINT-MESMIN aura lieu sous le préau au jardin de l'Avenir.

**CEREMONIE : 8 Mai** cérémonie commémorative devant le monument Aux Morts dans le bourg.

**LE P'TIT TOUR : 23 Mai** Organisé par l'USEP et les services des sports du CD 24 les enfants de toute la région vont au départ de Saint Mesmin, parcourir les routes et les chemins jusqu'à Ségur le Château.

**RAID : 9 juin Raid Multisports Extrême de niveau National sur un parcours de 85 kms.**

Au départ d'Excideuil, ce raid traversera les communes dans les deux sens de Saint-Raphael, Cherveix-Cubas, Anliac, Genis, Saint-Mesmin et Savignac Lédrier.

Au programme : VTT : 38 kms, Bike & run : 14 kms sport qui se pratique par équipe de deux. Le principe est d'alterner course à pied et VTT, Trail course à pieds différents reliefs : 26 kms, Canoë : 7 kms

Ce parcours tenu secret jusqu'à la veille de la course sera agrémenté de tir à l'arc, tir laser à la carabine, nage, escalade, tyrolienne et filet.

**RING CHIENS : 7 et 8 juillet** Concours de Ring ( travail du chien ) comptant pour le championnat de France sur le terrain d'entraînement de Charoncle.

**MARCHE DE NUIT : 18 Juillet** le 1<sup>er</sup> marché de nuit de la saison, dans le bourg si le temps le permet ou reporté sous le préau municipal en cas de mauvais temps.

**APERITIF MUSICAL : le 24 juillet à 19 h,** dans le bourg aura lieu un concert musical avec la participation de 25 musiciens « Le Tutti » groupe de musiciens de la région d'Annecy, réunis par le plaisir de jouer ensemble. Un répertoire de musique traditionnelle à danser ou à écouter, et de vieilles chansons françaises ... Ils vous feront voyager des Alpes au Canada, de l'Argentine à l'Afrique et aux Balkans, sans oublier le Limousin bien sûr !...Entrée gratuite ! Buvette, frites et grillades sous les platanes.

**CONCOURS DE CHIENS TRUFFIER : 4 Août** sur le terrain municipal

**JOURNEE DETENTE : 4 Août** Journée détente par Auvézère Animation

**MARCHE DE NUIT 8 Août** 2ème marché de nuit

**MARCHE DE NUIT le 22 Août** 3ème et dernier marché de nuit de la saison

## LES MIGRANTS ARRIVENT

Venus dont on ne sait d'où, depuis la fin de l'année un couple de cygnes cherche un nouveau domicile. D'abord sur les étangs de la Rouye pendant quelques semaines, ils ont squatté les étangs du Tuquet pendant un bon moment et sont repartis pour finir de passer l'hiver dans un autre endroit.



## ADRESSAGE

Sur le bulletin précédent, on vous a demandé de réfléchir aux noms que nous pouvions donner aux voies desservant nos hameaux. Certains d'entre vous ont déjà donné quelques idées concernant leur secteur. Nous attendons d'autres propositions car l'échéance approche où il nous faudra prendre une décision.

## POLLUEURS

Article de presse paru dans Sud Ouest ce trimestre  
Ces deux hommes ont sévi sur notre commune en polluant nos bois et nos ruisseaux, ce n'est que justice qu'ils soient punis

### Pollueurs de père en fils

**JUSTICE** De lourdes amendes ont été prononcées à Périgueux à l'encontre de deux professionnels

Le tribunal correctionnel de Périgueux a suivi les réquisitions du parquet, condamnant, mercredi, Jacques Calvy, 55 ans, à un an d'emprisonnement avec sursis et 45 000 euros d'amendes. Jérémy Calvy, 25 ans, écope pour sa part de quatre mois de prison avec sursis et 15 000 euros d'amendes.

Le père et le fils ont été reconnus coupables d'avoir, dans le cadre de leurs activités professionnelles, éliminé des déchets de manière parfaitement irrégulière. Au lieu de transporter les matières organiques vers des centres de retraitement, ils déjetaient dans des bouches d'égout

ou en pleine nature. Ils étaient jugés pour une série d'infractions commises entre 2008 et 2011.

L'enquête a mis à jour des méthodes pratiquées de manière régulière : lors d'écoutes à l'été 2011, il a été recensé 119 dépotages en l'espace de trois mois. Les deux hommes étaient jugés pour des faits commis entre 2008 et 2011 en Dordogne, Corrèze et Charente. Ils n'assistaient pas à leur procès.

Le tribunal a également prononcé une interdiction définitive d'exercer un métier en lien avec le traitement des déchets.

**T. Ma.**

# COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le trimestre précédent, nous vous avons parlé des modifications concernant le service Public d'assainissement non collectif ( S.P.A.N.C ), **Vous en retrouverez ici, les missions.**

## **★ Installations neuves ou réhabilitées :**

Le SPANC intervient lorsqu'une personne dépose une demande de permis de construire, impliquant la mise en place d'un assainissement individuel ou, souhaite réhabiliter son installation.

Le service effectue le contrôle de conception et d'implantation de la filière définie par le particulier. Ce dernier vérifie que la filière proposée soit :

- conforme avec la réglementation en vigueur
- en adéquation avec les caractéristiques du logement et du terrain (surface disponible, perméabilité, topographie, captage eau potable...)

Après validation du projet par le service, ce dernier effectue au moment des travaux, le contrôle de bonne exécution avant recouvrement des ouvrages. Cette visite de conformité permet de vérifier que les travaux ont été effectués en suivant la réglementation, les règles de l'art et le projet validé par le SPANC.

## **★ Installations existantes :**

Le service concerne toutes les personnes de la Communauté de Communes disposant d'une installation d'assainissement individuelle.

Le SPANC est amené à visiter la totalité des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille afin de réaliser un état des lieux du parc « assainissement individuel ». Il s'agit d'effectuer des visites chez les particuliers afin d'étudier leur installation, d'en contrôler le fonctionnement et de les informer sur la réglementation.

Le contrôle des installations existantes sera effectué par un technicien qualifié qui passera, chez les propriétaires sur rendez-vous fixé par le SPANC ou à la demande de ces derniers.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 15 de l'arrêté du 7 septembre 2009, les ouvrages (bac à graisses, fosse septique, fosse toutes eaux) et les regards doivent être accessibles pour assurer leur contrôle et le suivi de leur entretien.

## **Vidange des fosses et bacs dégraisseurs La vidange des boues est réglementée :**

L'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 3 décembre 2010 préconise que les installations et ouvrages doivent être vérifiés et nettoyés aussi souvent que nécessaire.

La périodicité de vidange de la fosse toutes eaux doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues qui ne doit pas dépasser 50% du volume utile.

Les vidanges doivent être effectuées par des personnes agréés par le Préfet selon les modalités fixées par arrêté des ministres chargés de l'intérieur, de la santé, de l'environnement et du logement.

**Aussi, l'entrepreneur ou l'organisme qui réalise une vidange est tenu de remettre à l'occupant ou au propriétaire un document comportant au moins les indications suivantes : son nom ou sa raison sociale, son adresse, l'adresse de l'immeuble où la vidange a été effectuée, le nom de l'occupant ou du propriétaire, la date de la vidange, les caractéristiques, la nature et la quantité des matières éliminées, le lieu où les matières de vidange sont transportées en vue de leur élimination.**

**Vente de bien Immobilier :** Tout vendeur de bien immobilier est obligé de fournir à l'acquéreur le diagnostic de son installation d'assainissement non collectif au regard de la loi :

Conformément à l'article L271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation

" En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier technique de diagnostic, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente.

En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.

Le dossier de diagnostic technique comprend, dans les conditions définies par les dispositions qui les régissent, les documents suivants: Le document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif mentionné à l'article L1331-11-1 du Code de la Santé Publique

**"En cas de non conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après la vente.**

**De plus, conformément à l'article L1331-11-1, le contrôle de l'installation d'assainissement non collectif doit être daté de moins de 3 ans lors de la vente de l'immeuble.**

Vous retrouverez sur notre site internet, [www.saint-mesmin.fr](http://www.saint-mesmin.fr)  
le guide d'utilisation et d'information pour l'assainissement non collectif

**Nombre de Conseillers** : en exercice /\_10 / présents /\_08\_/ votants /\_08\_/

L'an deux mil dix huit, le 13 février, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 04 février 2018, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

**PRESENTS** : DEVAUD Yvette, COMBY Sandra, MM. BOUCHAUD Guy, HAYE Guy, GERAUD Pascal, DURAND Jean Pierre, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric

**Absents excusés** : Annick JACQUET et Olivier ROCHE qui ont respectivement donné pouvoir à Yvette DEVAUD et Sandra COMBY  
**SECRETAIRE** : Sandra COMBY.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil présents et les remercie pour leur assiduité et leur ponctualité aux réunions du Conseil. Il demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération sur la modification des attributions de compensations pour 2018. Cette demande est acceptée à l'unanimité

**1/ Attributions de compensations pour 2018.**

Le Maire explique que l'adhésion au SDE 24 revient à 177 € à la commune mais que si la commune adhère à ce service par l'intermédiaire de la Communauté de Communes cette adhésion ne sera facturée que 100 €. Il demande donc l'autorisation d'accepter ce transfert de charges vers la com com, ce qui induira une retenue de 100 € sur le montant annuel du transfert de charges annuel pour 2018. Il rappelle que le montant prévu de ces charges versées à la commune était de 19 936 € et qu'il sera donc de 19 836 €. (Economie réalisée 77 €)

Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

**2/ Adhésion au pôle santé**

Le Maire explique que les employeurs ont pour obligation de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité et de disposer d'un service de médecine préventive. Pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de cette obligation, le Centre de Gestion de la Dordogne a mis en place une équipe pluridisciplinaire, le Pôle Santé et Sécurité du Travail auquel la commune adhère depuis de nombreuses années. Cette convention d'adhésion arrivant à échéance le Maire demande l'autorisation de la renouveler.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

**3/ Compte administratif 2017**

Le Maire présente le compte administratif 2017 qui fait apparaître un résultat cumulé excédentaire de 120 894,08 €. Il explique que cet excellent résultat est dû aux économies réalisées en matière de fonctionnement (122 393,88 €) et à une maîtrise des dépenses d'investissement (307 813,37 €) qui prennent en compte le remboursement du prêt relais et de l'emprunt TVA pour le Cantou (180 000 €). Les membres du Conseil votent à l'unanimité ce compte administratif et remercient tous les acteurs de ce bon résultat qui va permettre plus d'investissements en 2018.

**4/ Gestion du Cantou.**

En préambule, le Maire annonce que le Cantou va connaître en 2018 un accroissement de son taux de remplissage. Il répète que ce taux pourrait être encore amélioré si la commune proposait la possibilité de pension. Il donne les résultats de l'étude qu'il a réalisée en liaison avec les agents concernés. Cette étude montre que les groupes scolaires pourraient être intéressés par cette offre ce qui répond parfaitement aux objectifs fixés par le Conseil lors des investissements réalisés.

Le Conseil accepte à l'unanimité d'inclure ce mode de gestion pour le Cantou.

Le Maire présente ensuite l'étude sur un nouveau prix de location qui fait apparaître volontairement des montants inférieurs à ceux du marché mais encore rentables, ce qui permettrait encore d'accroître la compétitivité du Cantou par rapport à ses concurrents.

<b>LOCATION EN GESTION LIBRE</b>			
Groupes < 15 personnes	Forfait = 285 € / nuitée		
Groupes ≥ 15 personnes	19 €/pers./nuitée		
<b>LOCATION EN PENSION : uniquement pour les groupes de plus de 15 personnes</b>			
	Enfants – 12 ans	Adultes (+ 12ans)	Scolaires et accompagnants
Nuit + Pension complète	36,50 €	40 €	36 €
Nuit + Demi pension	31,50 €	34 €	28 €
Nuit + petit-déjeuner	24,00 €	27 €	23 €

**Dépôt de garantie** : 1 000 € (sauf pour les collectivités publiques)

**Forfait ménage** uniquement sur demande et sous réserve de possibilité : 200 €

**Location vidéo projecteur** : 110 €

Après discussions sur les modalités techniques de mise en place de ce nouveau service et de ces nouveaux prix, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette dernière proposition, tarifs applicables au 1/3/2018 (sauf contrats déjà signés).

Le site Internet sera modifié en conséquence à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

Les membres du Conseil Municipal acceptent d'autre part à l'unanimité que la Mairie assure la fourniture du repas de midi aux membres du chantier d'insertion travaillant actuellement dans les Gorges pour un prix forfaitaire de 10 € pour le premier repas servi et de 12 € pour les suivants.

#### **5/ Prix des cartes de pêche.**

Le Maire rappelle qu'il a renégocié le bail de location des Etangs des Forges à 1 300 € annuels au lieu de 1 600 € et qu'en conséquence le prix des cartes n'a pas besoin d'être augmenté pour tendre vers l'équilibre financier. Il ajoute qu'il serait bon de supprimer la carte mensuelle et d'ajouter une carte spéciale à 15 € pour les stagiaires de CLAIRVIVRE. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Le Maire remercie les membres du conseil et ajoute que les étangs des forges sont maintenant inclus dans le plan de gestion de la forêt domaniale et que l'activité pêche y sera maintenue et développée par l'ONF en liaison avec la Mairie.

#### **6/ Adhésion à l'Ecole de Musique du PAYZAC-LANOUAILLE.**

Le Maire rappelle que deux enfants de la commune sont inscrits à cette école de musique et que lors du dernier Conseil les membres avaient voté une subvention de 50 € par enfant inscrit et fixé le montant la cotisation municipale à 50 € par an.

Il demande au Conseil de bien vouloir réexaminer à la hausse, c'est-à-dire à 100 € la subvention accordée aux enfants car selon le rapport financier de l'association, demandé et reçu par la Mairie, il s'avère que si toutes les communes octroyaient cette somme la survie de l'association ne serait pas menacée.

Après en avoir débattu et obtenu l'assurance que si le nombre d'élèves augmentait le montant de la subvention individuelle octroyée pourrait alors baisser les membres du Conseil acceptent à l'unanimité de fixer à 100 € par enfants inscrit le montant de la subvention 2018 de l'Ecole de Musique.

#### **8/ Entretien du cimetière.**

Le Maire rappelle à nouveau que dans le cadre de la loi sur l'environnement, depuis du 1<sup>er</sup> janvier 2018 l'utilisation des herbicides est interdite même dans le cimetière.

Il rend compte de la difficulté rencontrée pour enlever tous les cailloux malgré l'achat d'une brouette motorisée. Il demande par conséquent l'étalement en plusieurs tranches, sur plusieurs années, de l'enlèvement des cailloux et demande à ce que les allées principales soient goudronnées au lieu d'être enherbées.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Le Maire demande ensuite au Conseil de se prononcer sur la reprise des concessions abandonnées. Il montre un tableau qui fait apparaître que 47 tombes sont à l'abandon et ajoute que le nouveau cimetière sera bientôt complet.

Les conseillers prennent acte de cet état de fait et demandent à l'unanimité à ce que le Maire engage la procédure réglementaire de reprise des concessions abandonnées.

#### **Questions diverses**

Les Conseillers font le compte rendu des différentes réunions auxquelles ils ont assisté.

Pour le SDE 24, Bernard LABORIE explique qu'une négociation est en cours pour le contrat avec ENEDIS.

Pour le SIAEP, le Maire annonce qu'il a demandé une expertise pour la réparation des dégâts occasionnés par ERCTP sur la route du Bois de Chat.

Pour la prestation pension complète Frédéric LEYMARIE et l'ensemble des conseillers demandent une étude juridique sur les responsabilités en cas d'intoxication alimentaire.

Le Maire annonce que la pose des volets roulants au site du Verger de l'Avenir devrait intervenir fin mars.

Les membres du Conseil font le point sur les différentes manifestations organisées en 2018. Le Maire profite de l'occasion pour demander au Conseil l'autorisation d'organiser un apéritif musical le 24 juillet sous les platanes à partir de 19h00. Il explique qu'il a reçu une demande de la part d'un groupe de 25 musiciens (accordéons, guitares, violons etc...) qui effectue une tournée en France. La prestation serait gratuite, à charge pour la Mairie de faire venir le public. Cette proposition est acceptée à l'unanimité et pourra se dérouler de la manière suivante : entrée gratuite pour tous et mise en place d'une buvette, d'une friterie et de grillades accessibles à tous moyennant un prix à déterminer.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie encore les Conseillers et offre la traditionnelle coupe de Champagne offerte habituellement par chaque conseiller dont c'est l'anniversaire. La réunion s'est terminée à 23H15.



## **CODE DE BONNE CONDUITE DU RANDONNEUR**

Les voies ouvertes à la circulation publique (art. L362-1 du Code de l'environnement) peuvent être empruntées par les adeptes des différentes randonnées.

**Le plaisir de voir, écouter, toucher, échanger avec les autres usagers dans la nature ne peut se concevoir que par le respect :**

### **DE L'ENVIRONNEMENT**

- Rester sur les chemins, s'interdire le hors piste.
- Respecter les espaces naturels, la faune, la flore et s'abstenir de toute cueillette.
- Respecter l'état des chemins, ne pas dégrader, en adaptant sa vitesse aux conditions météorologiques et de terrain.
- S'interdire de faire du feu, ne jeter aucun déchet.

### **DE LA REGLEMENTATION**

- Appliquer le code de la route qui est le même sur les chemins ruraux que sur le reste de la voirie.
- Respecter les interdictions et restrictions de circulation.
- Respecter les balisages permanents et occasionnels.
- Respecter les normes d'homologation en matière de bruit des moteurs.

### **DE LA PROPRIETE PRIVEE**

- Respecter scrupuleusement la propriété privée, son accès étant soumis à l'accord préalable de son propriétaire.
- Ne pas effrayer les animaux en pâture.
- Rester sur les chemins en suivant et respectant le balisage.

### **DES AUTRES USAGERS**

- A la rencontre d'un autre usager :
- Rester courtois en toutes occasions. Prendre l'initiative du salut.
- Tenir les chiens sous contrôle, si nécessaire.
- Rester discret particulièrement près des zones habitées, penser que le bruit dérange.
- Le cavalier et le vététiste ralentissent à la vitesse du pas.
- Les motorisés s'arrêtent, coupent le moteur et laissent la priorité.
- Se faciliter mutuellement le passage.
- S'abstenir de gestes et de bruits intempestifs en présence d'un cheval.

### **DE LA SECURITE**

- Adapter sa vitesse à la visibilité, sachant qu'au détour du sentier le plus reculé peut surgir tout autre usager.
- Avoir une bonne préparation et condition physique.
- Bien connaître son itinéraire, s'informer des conditions météo, informer son entourage.
- Avoir toujours du matériel en bon état, une trousse de secours et de réparation.



**Signaler  
un problème : [www.sentinelles.sportsdenature.fr](http://www.sentinelles.sportsdenature.fr)**

**Dordogne**  
**PÉRIGORD**  
LE DEPARTEMENT | [dordogne.fr](http://dordogne.fr)  
DORDOGNE **NATURE** PÉRIGORD

**CDESI Dordogne**  
Commission Départementale des Espaces,  
Sites et Itinéraires  
Tél. 05 53 45 40 20  
E-mail : [cdesi24@dordogne.fr](mailto:cdesi24@dordogne.fr)



# charte ZÉRO HERBICIDE



## CHARTE 0 HERBICIDE

« Depuis plusieurs années, le Conseil général utilise des méthodes alternatives pour entretenir les bas côtés des routes départementales ainsi que les espaces verts. Nos agents ont, par exemple, abandonné l'utilisation d'herbicides pour lutter contre les mauvaises herbes ».

Cette pratique nous permet à la fois d'éviter de mettre notre personnel au contact de produits aux effets sensibles sur la santé et de juguler des impacts nocifs sur la biodiversité et la qualité de nos eaux.

Ce souci de l'exemplarité, j'ai souhaité vous le faire partager grâce à la mise en place d'une Charte 0 Herbicide à destination des communes du Département ».

Germain PEIRO  
Député de la Dordogne  
Président du Conseil départemental

Le but de l'opération, qui s'inscrit dans l'Agenda 21 du Département, est de renoncer progressivement et durablement à l'usage des herbicides dans les collectivités.

Pour affaiblir leur démarche, les collectivités s'engagent à signer la Charte.

### Enjeux de la Charte :

- Protéger l'environnement, notamment les milieux aquatiques et la santé humaine,
- Être exemplaire et inciter ainsi les autres utilisateurs et les citoyens à réduire l'usage des herbicides,
- Diminuer les nuisances et les coûts induits par l'usage des herbicides.



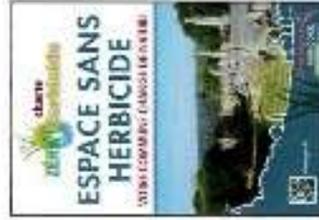
### Objectifs des communes :

- Respecter la réglementation en vigueur,
- Former le personnel communal aux techniques préventives et alternatives pour atteindre à terme la suppression des herbicides,
- élaborer un plan de désherbage communal,
- Renoncer progressivement à l'usage des herbicides.



### Engagement des partenaires :

- Formation du personnel communal (C.N.P.T.),
- Mise à disposition d'outils de communication (Expos, affiches),
- Subventions Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- Aide à la réalisation d'un plan de désherbage communal.



1g de substance active dans le fossé = 10km pollués  
En France : 90% des cours d'eau et 61% des nappes phréatiques sont polluées.

## COMMENT S'EN PASSER ?



Concevoir des espaces avec des revêtements de qualité, limiter les bordures, les joints....



Couvrir, végétaliser avec des plantes couvre-sol,



Utiliser du paillage pour limiter le désherbage et l'arrosage,



Changer de regard, accepter la flore spontanée,



Développer d'autres techniques.



*Les événements du trimestre en photos*

